



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020 A 20 H 00

A la suite de la publication dans le Journal officiel N° 43 du 26 novembre 2020 et de la convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée ordinaire a eu lieu ce jour à 20 h 00 à la halle de gymnastique.

Electrices et électeurs inscrits 514
Electrices et électeurs présents 35

Président : M. Walter RUFER
Secrétaire : Mme Marie FEY
Scrutateurs : Mme Audrey VOUTAT et M. Christian BOURGNON

Le Président souhaite la bienvenue à tous en cette période difficile et salue également M. SOLLBERGER de la société AFRY Suisse SA.

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté (mis à part le journaliste présent et M. OSDAUTAJ) à l'une ou l'autre des personnes présentes et avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée, le Président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. **Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.**
2. **Discuter et voter une dépense de 240'000 francs pour la réfection de la cuve du réservoir du Petit-Calibre. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.**
3. **Discuter et voter une dépense de 58'600 francs relatif à l'étude de l'assainissement de la rue des Grands-Champs (offre à CHF 58'600 TTC). Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.**
4. **Discuter et voter le changement d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2021.**
5. **Discuter et voter le changement d'affectation de la parcelle n° 48 de M. Julien STEULET.**
6. **Prendre connaissance et accepter le nouveau règlement d'organisation et d'administration de l'Arrondissement de sépulture.**
7. **Divers**

Suite à la demande du Président aucune opposition à l'ordre du jour présentée.
L'ordre du jour est accepté.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale a pu être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet.

1. **Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée**, publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch.

M. MERCAY remercie Mme FEY pour sa très bonne rédaction.

Aucune modification n'a été demandée, le Président passe au vote et le procès-verbal est accepté à la majorité.

2. **Discuter et voter une dépense de 240'000 francs pour la réfection de la cuve du réservoir du Petit-Calibre. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.**

Pour l'entrée en matière, M. TISSOT présente M. SOLLBERGER de la société AFRY Suisse SA ainsi qu'un petit historique du réservoir mentionné ci-dessus.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole est donnée à M. SOLLBERGER :

Présentation sur 3 thèmes (selon la présentation ci-jointe), rapport d'inspection, concept d'assainissement retenu et devis estimatif. Les inspections ont été réalisées en 2019 suite à cela, certains endroits de la cuve ouest sont à refaire. La solution est de réfectionner le radier, poser un nouveau revêtement pour cette cuve et profiter de remettre à niveau le système d'aération. Il s'agit de gros travaux devisés à CHF 240'000 TTC.

Le Président ouvre les questions :

M. CRETIN : demande si ce problème est le même que sur les cuves ouvertes et si un litige identique a déjà été rencontré ?

M. SOLLBERGER : affirmatif, ce problème a déjà été rencontré ailleurs mais pour contrer ce processus il faut enlever 5 à 10 mm de revêtement sur le mortier et appliquer un nouveau mortier avec pont d'adhérence, technique déjà appliquée dans d'autres ouvrages donc M. Sollberger se montre confiant.

M. CRETIN : cause particulière identifiée ?

M. SOLLBERGER : négatif.

M. CHRISTE : durée de vie suite à ces nouveaux travaux ?

M. SOLLBERGER : en principe, on peut partir sur 40 ans.

M. ORY : la deuxième cuve faite en 2001 devrait être refaite quand ?

M. SOLLBERGER : il ne s'agit pas de la même technique, nouvelle cuve en béton coffré donc pour l'instant aucun signe de faiblesse.

Plus de questions, le Président passe aux votes.

La dépense proposée est acceptée à la majorité.

3. **Discuter et voter une dépense de 58'600 francs relatif à l'étude de l'assainissement de la rue des Grands-Champs (offre à CHF 58'600 TTC). Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.**

L'entrée en matière acceptée à l'unanimité.

Mme FLURY effectue la présentation (selon document ci-joint) avec une dépense totale présentée de CHF 58'600.

Le Président ouvre les questions :

M. MERCAY : quel est le prestataire pour cette étude ?

Mme FLURY : AFRY Suisse SA, société d'ingénieur à Delémont.

Mme VOUTAT : est-ce qu'il y a eu d'autres devis demandés et combien de temps l'étude va durer ?

Mme FLURY : il s'agit de déjà voir ce qui va être réalisé.

Mme VOUTAT : ne pense pas que la question est bien comprise, souhaite savoir la durée sur le temps ?

M. SOLLBERGER : c'est le début de l'étude, il faudra faire un avant-projet, 670m car artère principale de Rossemaison. Première étude sur 6 mois pour définir des objectifs et fournir des pistes au conseil communal.

Mme VOUTAT : d'autres devis demandés ?

Mme FLURY : négatif, car déjà travaillé avec la société AFRY Suisse SA et entière satisfaction de leurs services.

Mme FREI : est-ce que c'est urgent, quels travaux seront effectués pour cette route, trottoir n'a pas lieu d'être selon elle et à voir la limitation de vitesse ?

Mme FLURY : le projet va être étudié et des décisions seront prises.

M. CHRISTE : si ces travaux se réalisent, quelle sera sa durée ?

M. SOLLBERGER : cela dépendra des travaux à effectuer mais possible de le réaliser par étape sur un temps important mais le but est de donner au conseil communal les outils pour prendre des décisions.

M. RUFER : le but est de voir les travaux à effectuer, 3 éléments, pour la surface voir comment organiser et demander les avis aux habitants pour prendre des décisions. Souterrains un gros travail car le coût annuel des fuites d'eau est énorme. Ce qui est imaginé par le conseil communal est d'effectuer ces travaux par étape. Il faudrait d'abord faire cette pré-étude et ensuite les avis seront demandés aux habitants.

M. MERCAY : est-ce que le conseil communal s'engage à venir devant l'assemblée communale l'année prochaine pour présenter le projet ?

Mme FLURY : une fois l'étude lancée, il faudra quelques mois et ensuite le projet sera présenté en assemblée communale.

M. MERCAY : quand ?

M. TISSOT : fin d'année prochaine c'est possible et s'engage niveau souterrain à s'occuper de l'étude.

Mme VOUTAT : petite remarque car elle trouve qu'une autre offre aurait dû être présentée.

M. TISSOT : ce qui concerne son dicastère, le bureau AFRY Suisse SA est garant des plans d'aménagement et a une connaissance parfaite du village. De plus, il pense que la société a des prix corrects.

Mme CHARPILLOZ : comment savoir si une autre offre n'a pas été demandée.

Mme VOUTAT : tient à informer qu'elle votera oui mais avec une petite amertume.

M. CRETIN : remercie le Maire pour son intervention, regrette également de ne pas avoir une offre comparative et l'explication de M. TISSOT n'est pas satisfaisante. Mais le Conseil communal ne pourra pas faire de travaux sans la validation de l'assemblée communale.

Le Président passe au vote :

La dépense proposée est acceptée à la majorité.

Le Président libère M. SOLLBERGER et le remercie de sa présence.

4. Discuter et voter le changement d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2021.

M. RUFER : le budget 2021 proposé aurait un résultat positif de CHF 84'181 en sachant que la situation sanitaire de l'année 2020 aura sûrement des répercussions sur ce budget.

M. RUFER donne des explications détaillées sur la présentation (selon le document ci-joint).

A noter que le Centre culturel n'a pas pu proposer beaucoup d'activités cette année pour cause de la situation sanitaire.

Le montant des rentrées fiscales est donné par le Canton mais entre 2019 et 2020, nous sommes quasiment à 0 mais attention l'impact sur les rentrées 2021, une petite marge de CHF 60'000 a été mise en cas de mauvaise surprise.

Constats :

- Un peu plus de 75% des coûts totaux de la commune sont des charges liées dont les chiffres sont fournis par le canton (formation + charges sociales).
- Les charges liées seront plus éclatées en termes de comptes dans le MCH2.
- Sur un total de près de 3,6 millions de francs, la marge de manœuvre communale est de CHF 900'000.

Investissements prévus pour 2021 (total de CHF 398'600) :

- Réfection réservoir Petit-Calibre.
- Etude réfection des Grands-Champs.
- Place de jeux (non prévu dans le budget 2021)

L'objectif de réduire la quotité d'impôts est toujours le même mais vu la COVID-19, le Conseil communal pense qu'il est encore trop tôt pour baisser cette quotité d'impôts. Le Conseil communal propose de reconduire les taxes pour créer un équilibre total.

Petite précision concernant les points n° 2 et 3 de l'ordre du jour, pour les montants de ces deux points, aucun crédit ne sera demandé car la commune détient assez de trésorerie.

Le Président ouvre les questions :

M. CHRISTE : quelles sont les compétences du conseil communal pour les investissements ?

M. RUFER : les investissements seront proposés en assemblée communale, la compétence du conseil communal est de CHF 20'000.00.

M. CRETIN : page 5 de la présentation ci-jointe, libellé *culture-sports-loisirs-églises* et demande quels sont les éléments pour l'église ?

M. RUFER : sous MCH1, la rubrique monuments historiques n'existait pas. L'église est pour l'instant un peu touristique pour les dons.

Le Président passe au vote :

Le point présenté est accepté sans modification à l'unanimité.

5. Discuter et voter le changement d'affectation de la parcelle n° 48 de M. Julien STEULET.

L'entrée en matière est acceptée.

M. RUFER : le but est de corriger une erreur de l'histoire, n'arrivant pas à déterminer quel élément a découlé de cette erreur. La parcelle est actuellement coupée en deux zones différentes, zone CAa (centre ancien) et zone Uad (utilité publique). Malgré les recherches, aucun élément n'a été retrouvé mais le Conseil communal propose d'accepter ce changement d'affectation en mettant toute la parcelle en zone CAa afin que M. STEULET puisse effectuer des travaux sur sa parcelle. Les frais pour ce changement s'élèvent à un montant de CHF 800 à 1'200 qui seront à la charge de M. STEULET. Le Conseil communal encourage vivement l'assemblée à voter favorablement à ce changement.

Le Président ouvre les questions :

M. Charles CUTTAT : ce changement est évident mais trouve que le propriétaire actuel ne doit pas payer ces frais pour les erreurs de la commune d'il y a 20 ans.

Donc M. Charles CUTTAT propose que la commune paie ces frais.

M. RUFER : propose d'attendre les autres questions et ensuite faire sortir M. STEULET pour la décision.

M. MERCAY : est-ce que les autoroutiers ont essayé de s'emparer d'une partie de la parcelle pour améliorer la circulation.

M. RUFER : selon les archives, négociations pour reprendre une partie de ce terrain mais tombées à l'eau car un trottoir a été effectué en face.

M. MERCAY : correction du mur a été pris en charge par la commune ?

Le Président : affirmatif à l'époque, la commune avait pris les frais liés à la création de ce petit trottoir à sa charge.

M. MERCAY : souhaite que ces frais soient à la charge de M. STEULET

Le Président passe aux votes pour l'acceptation du changement d'affectation de la parcelle :

Le changement d'affectation est accepté à la majorité.

Concernant le point de vue du financement, le Président propose la solution de M. CUTTAT, que la commune prenne à sa charge les frais liés à ce changement d'affectation.

Le Président passe au vote :

La proposition de M. CUTTAT est refusée à la majorité.
Le changement d'affectation sera effectué à la charge de M. STEULET.

6. Prendre connaissance et accepter le nouveau règlement d'organisation et d'administration de l'Arrondissement de sépulture.

L'entrée en matière est acceptée.

Mme CHAPUIS commente la présentation (selon document ci-joint).

Le Président ouvre les questions :

M. MERCAY : il s'agit bien des communes politiques et non des paroisses ?

Mme CHAPUIS : aucun lien avec la paroisse

M. MERCAY : pourquoi Vellerat est indiqué ?

Mme CHAPUIS : suite à la fusion le désir était que Vellerat soit mentionné.

Le Président passe au vote :

Le nouveau règlement est accepté à la majorité.

7. Divers

M. RUFER : informe de la nomination de M. Taulant OSDAUTAJ au poste de comptable, responsable de l'agence communale AVS et du registre communal des impôts à 65%.

Applaudissements de toute l'assemblée communale.

Mme GAGNEBIN finira fin janvier 2021.

Arrêt maladie de Mme LOEWENGUTH, en arrêt jusqu'au 10 janvier 2021.

Bruits de l'A16, courrier envoyé et réponse reçue, des joints sont défectueux et seront réparés pour remédier à ce problème.

Un nouveau site internet sera mis en fonction d'ici fin janvier 2021, M. RUFER montre un avant-goût de ce nouvel élément.

Mme FLURY : CCR (Centre culturel Rossemaison), suite à la démission de M. Marc DE GASPARO après 37 années au sein de ce comité, Mme FLURY lance un appel pour une recherche de nouveaux membres au sein du comité.

M. DE GASPARO est chaleureusement remercié pour le travail effectué durant toute ces années et est applaudi par toute l'assemblée.

M. MERCAY : lors de la dernière assemblée communale, des informations avait été données concernant la démolition de l'ancienne ferme RUFER qui devait se faire d'ici fin 2020 et rien n'a bougé.

M. RUFER : un courrier a été envoyé, sans réponse mais attention le délai du permis de construire arrivera à échéance.

Mme FREI : aimerait une information sur le projet de barrière et pose du treillis au terrain de football de l'école ?

Mme CHAPUIS : la barrière sera posée en bas du talus.

Mme FREI : pense que ce n'est pas une bonne idée d'installer ce treillis pour le peu de balles qui passent sur la route.

Mme CHAPUIS : il y aura deux ouvertures dans la barrière.

M. CRETIN : proposer deux ouvertures contre la route est une très mauvaise idée et un danger potentiel, demande d'effectuer les ouvertures sur les côtés.

Mme CHAPUIS : les ouvertures seront en « L ».

Mme VOUTAT : concernant la route des Grands-Champs, est-ce que quelque chose est prévu au niveau sécurité provisoire ?

Mme FLURY : pour le moment il est difficile prévoir quelque chose mis à part le radar sympa.

Mme VOUTAT : une demande de pose de miroir avait été effectuée, qu'en est-il ?

Mme FLURY : Le miroir était souvent heurté par les cars postaux.

Mme VOUTAT : mettre la rue en zone 30km/h ?

Mme FLURY : il faudra voir les éléments du projet.

M. CHRISTE : s'il est possible de trouver un investissement pas trop coûteux pourquoi ne pas mettre en place un système pour réduire la vitesse sur cette rue.

Mme FLURY : temporairement, il n'est pas possible de mettre une zone 30km/h.

M. RUFER : dans le dernier tout-ménage une information pour la création de deux commissions communales. Il remercie les personnes intéressées, un courrier leur parviendra avec plus d'informations.

Le Président remercie l'assemblée, la séance est levée il est 21h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :


Walter RUFER


Marie FEY

